

**Commentaires et consensus sur le rapport  
de la Commission d'étude sur la gestion  
de la forêt publique québécoise**

**présenté par la**



**et le**



**au**

**Ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs**

**Monsieur Pierre Corbeil**

**Gaspé, le 28 janvier 2005**

Suite au dépôt du rapport de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* en décembre dernier, le gouvernement a demandé aux Conférences régionales des élus de dégager les éléments faisant consensus dans la région. Pour faire suite à cette demande, la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM) s'est associée au Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne (CDDFG).

Pour déterminer la position régionale par rapport aux recommandations et cibler les consensus, trois rencontres ont été tenues au cours desquelles une centaine de participants ont été invités à commenter chacun des chapitres du rapport à l'exception des deux premiers, jugés peu polémiques. À noter que les commentaires ne portent pas sur l'ensemble des recommandations, mais dégagent les consensus régionaux propres aux différents chapitres.

Il ressort de ces consultations une appréciation globale très positive du rapport, les gens étant en accord avec la majorité des recommandations. Une analyse plus poussée fait, toutefois, ressortir quelques inquiétudes. La position régionale sera présentée dans l'ordre des recommandations du rapport Coulombe.

### **La recherche, le transfert de connaissance et l'éducation relative au milieu forestier**

Si la recherche, le transfert de connaissance et l'éducation relative au milieu forestier sont jugés primordiaux en Gaspésie et au Québec, la région désapprouve la concentration des budgets de recherche dans le *Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies* (FQRNT). En effet, il apparaît clairement que, dans un tel cas, la Gaspésie ne serait pas en mesure d'obtenir sa juste part en fonds de recherche puisque les entrées mentionnées pour obtenir de tels fonds lui sont peu accessibles principalement par le fait qu'elle ne possède pas d'universités ni d'équipes de chercheurs stables. Par contre, si des mécanismes de répartition équitables sont mis en place, la région partage l'avis de la Commission, particulièrement le fait qu'il est nécessaire d'accroître les connaissances sur le milieu forestier et donc de revoir à la hausse les budgets accordés à la recherche forestière.

En ce qui a trait au transfert de connaissance, la région rejoint la position de la Commission.

### **Protection, conservation et gestion multiressource : des axes de changement**

La population gaspésienne se dit très favorable à ce que l'aménagement écosystémique soit au cœur de la gestion des forêts publiques du Québec. On note, toutefois, un problème de compréhension du concept qui est souvent confondu avec l'aménagement intégré, l'aménagement multiressource et la forêt habitée. Bien qu'il faille remédier à cette lacune, un type de gestion plus près de la nature et réalisée en fonction des processus naturels fait définitivement consensus.

On retrouve aussi un consensus sur les recommandations touchant la voirie forestière. Il y a effectivement lieu de mettre sur pied un programme d'aide à la voirie forestière, de réaliser des planifications conjointes et régionales du réseau routier, de permettre la fermeture de chemins, s'il y a lieu, et d'assurer l'entretien de ceux que l'on veut conserver. À noter que ces actions doivent viser d'une part une bonne accessibilité au territoire et d'autre part, le maintien de la qualité de l'eau.

Enfin, si l'approche de gestion proposée par la Commission intégrant les bassins versants intéresse plusieurs intervenants, le consensus est plutôt à l'effet de n'avoir qu'une seule unité de référence territoriale. Le chevauchement de différentes unités territoriales complique inutilement une gestion déjà complexe.

## **État des forêts et prédiction des volumes ligneux : des axes de changement**

Bien que ce chapitre soit très technique et difficilement accessible pour plusieurs, les gens s'entendent facilement pour souligner l'importance d'améliorer les connaissances pour une gestion forestière plus éclairée et plus responsable.

## **Sylviculture et gestion de la matière ligneuse : des axes de changement**

La gestion par objectif fait clairement consensus.

La région est aussi en accord avec un zonage fonctionnel permettant de mettre en œuvre une stratégie de sylviculture intensive. À l'instar de ce qui est indiqué dans le rapport Coulombe, le zonage doit être régional. Les impacts d'un tel zonage devront aussi être évalués, entre autres, en ce qui a trait aux conflits d'usages et aux impacts sur la main-d'œuvre.

Ensuite, les consultations ont fait ressortir une volonté forte de la population de s'approprier la forêt. À cet effet, la recommandation relative aux initiatives de forêt habitée fait, elle aussi, consensus.

À propos du réaménagement de l'enveloppe de base en fonction des priorités énumérées au rapport, la région se fait prudente à commenter puisque deux des trois premières priorités la concernent peu ou prou. Par ailleurs, ce réaménagement n'indique pas les coûts de renonciation associés aux nouvelles préférences. Par conséquent, bien que les priorités ciblées semblent fondées, la région réserve son avis sur le sujet.

Enfin, la certification forestière est abordée dans ce chapitre et dans le suivant. À ce sujet, la région démontre la volonté d'adhérer à ce processus de certification en forêt privée et publique. Les recommandations de la Commission Coulombe sur ce thème répondent bien à cette volonté.

## **Gestion intégrée, encadrée, décentralisée et transparente : des axes de changement**

Les recommandations de ce chapitre font généralement consensus en Gaspésie. En visualisant leurs applications, les intervenants préviennent qu'il faut obtenir les moyens et les ressources nécessaires pour assumer les nouvelles responsabilités, que le pouvoir transféré aux régions doit être réel et libre de contraintes bureaucratiques ou politiques et que la délégation du pouvoir doit être adaptée à la capacité et à la nature des organismes mandataires.

Des craintes ont aussi été adressées à la région relativement à un manque potentiel de transparence et de cohésion régionale. La population veut, de plus, s'assurer que la nouvelle structure organisationnelle soit rapidement opérationnelle.

En conséquence, aux qualificatifs bien choisis de gestion intégrée, encadrée, décentralisée et transparente doit s'ajouter celui d'effective pour parachever le consensus.

## **Les Autochtones et la gestion forestière**

Les recommandations touchant les Autochtones proposées par la Commission Coulombe sont bien acceptées en Gaspésie. La région désire effectivement consulter de façon continue ces communautés.

## **La mise en œuvre des changements**

Les recommandations sur la mise en œuvre des changements font consensus.

De façon générale, il se dégage des consultations sur le rapport de la Commission Coulombe, une attitude favorable. Par contre, les inquiétudes récurrentes soulevées lors des consultations concernent les impacts encore inconnus qu'entraîneront les changements proposés et, dans un même ordre d'idées, les coûts de renoncations dont il n'est pas fait mention.

Ces inquiétudes s'appliquent précisément pour le cas de la diminution de 20 % des baisses d'attribution et pour le plein reboisement dont la facture serait reléguée aux industriels. Les gens redoutent âprement que ces activités occasionnent des pertes d'emplois importantes. Pour ces cas, il est proposé d'affranchir la récolte de l'aménagement et d'assurer un déplacement de l'offre d'emplois, par exemple vers les projets de sylviculture intensive.

On comprend donc que la mise en place totale ou partielle du rapport Coulombe implique des changements dont les impacts réels et potentiels doivent être examinés de manière sérieuse par les régions et que celles-ci doivent obtenir ou se donner les moyens d'y parvenir à court terme.

Par ailleurs, pour les recommandations qui n'ont pas été traitées directement, la CRÉGÎM et le CDDFG prônent comme ligne générale de pensée, sans crainte de dévier de l'opinion publique, l'acquisition des connaissances pour une gestion plus éclairée et responsable de la forêt et l'utilisation de la forêt pour le développement socio-économique des collectivités forestières, en particulier pour le maintien et la création d'emplois.

Le dernier consensus régional à ressortir est celui de la volonté de changement. Plusieurs recommandations issues du rapport ont été transmises fréquemment aux instances gouvernementales depuis des années sans qu'aucun changement significatif n'ait eu lieu. Aujourd'hui, la population attend des suites imminentes sur ce qui sera retenu et appliqué.